

Le Sou des Ecoles de Saint-Béron

Le Village – 73520 SAINT-Béron

SIRET : 792 915 738 00019

Procès-verbal

Assemblée Générale du 21.09.2023

1. Bilan moral

Le président rappelle le rôle et les actions de l'association : c'est un ensemble de parents bénévoles qui organisent des manifestations dont les bénéfices sont reversés à l'équipe enseignante pour financer leurs projets scolaires.

Quatre « grosses » manifestations sont généralement organisées :

- Halloween
- Noël
- Carnaval
- La kermesse

Ces manifestations peuvent être complétées par de plus petites opérations telles que la vente de gâteaux ou des ventes par le biais du site initiative (étiquettes, mugs,...).

Pour que le bureau fonctionne correctement, il est nécessaire qu'il soit composé de 6 personnes minimum, pour la tenue des postes de Président(e) et Vice- Président(e), Secrétaire et Vice- Secrétaire, Trésorier(ère) et Vice- Trésorier(ère).

Trois membres du bureau vont bientôt partir, deux l'année prochaine, et un l'année suivante car leurs enfants ne seront plus scolarisés à l'école de Saint-Béron.

C'est pour cette raison qu'il est important que de nouveaux parents s'investissent dans le sou afin d'assurer la pérennité de celui-ci.

En effet, si le nombre de volontaires est insuffisant, aucune manifestation ne pourra être organisée, les comptes seront gelés et les projets scolaires ne pourront pas être financés par l'association.

Il est également important que des parents soient « membres actifs » pour que les manifestations puissent être organisées.

C'est pourquoi les membres du sou rappellent que toute aide des parents est la bienvenue, que ce soit en amont ou pendant les manifestations, et que ce soit pour une journée, une ½ journée ou même 1 heure.

Les membres du sou tiennent encore à remercier tous les parents bénévoles qui ont aidé à la réussite des manifestations de l'année écoulée par leur investissement et leur bonne humeur, ainsi que les enseignantes, les membres du périscolaire, le Comité des fêtes et la Mairie de Saint-Béron pour leur soutien.

2. Rapport d'activités

Au cours de l'année 2022-2023, le Sou a organisé cinq manifestations :

- La soirée d'Halloween le 31 octobre 2022.
- Le Noël du Sou le 26 novembre 2022.
- Le Carnaval du Sou le 4 mars 2023.
- La Color run le 7 mai 2023.
- La kermesse le 1^{er} juillet 2023.

Quatre opérations « vente de goûter veille de vacances » ont été organisées les 21/10/2021, 16/12/2022, 03/02/2023 et 07/04/2023. Le Sou demande aux parents d'une classe définie en amont d'apporter des gâteaux qui sont vendus 1 € la part à la sortie de l'école au bénéfice du Sou.

Parallèlement, l'équipe du Sou a financé intégralement les projets suivants :

- Panash' Compagnie : animation "Un pommier au fil des saisons" pour les classes de maternelle.
- Panash' Compagnie : animation sur le miel et spectacle pour les classes de maternelle.
- La ferme de Langot mise en place d'une couveuse dans la classe de CP et intervention sur la poule et sa reproduction.
- Sortie au Parc aux Oiseaux pour les CP/CE1 (entrées et transport)
- Cycle rugby pour les CE2/CM1/CM2.
- Visite de la Maison d'Izieu pour la classe de CM1-CM2.

Une enveloppe de 75 € maximum a également été attribuée à chaque maîtresse pour l'achat de matériel pédagogique sur présentation de justificatifs.

Enfin, le Sou des Ecole a participé au financement d'une structure de motricité.

3. Bilan financier

Les manifestations organisées par le sou ont rapporté les bénéfices suivants :

- Opérations goûter : le bénéfice s'élève à 592,10 €
- Soirée Halloween : le bénéfice s'élève à 675,31 €
- Le Noël du Sou : le bénéfice s'élève à 2186,18 €
- Le Carnaval du Sou : le bénéfice s'élève à 650,68 €.
- La color run : le bénéfice s'élève à 492,73 €.
- La Kermesse du Sou : le bénéfice s'élève à 2259,87 €

Le sou a également bénéficié d'un don de 350 € de la part du Comité des fêtes de Saint-Béron, de 9 € issus de la vente de poussins, de 64,98 € de dons versés lors de la soirée d'Halloween et du Noël du Sou et du versement d'une subvention de 550 € de la part du Département.

Des frais divers et administratifs viennent impacter ces résultats pour un montant de 394,19 €.

Le bénéfice global de l'exercice 2022/2023 s'élève donc à 7436,66 €.

Les membres du Sou tiennent à souligner que ces bons résultats ont aussi été obtenus grâce à :

- la société Miam'Burger qui a offert une partie de la nourriture et des boissons lors de la Color Run et de la Kermesse.
- la société 2JLOC qui a offert la location des châteaux gonflables lors de la Kermesse.

Le Sou remercie encore le Comité des fêtes, Miam'Burger, 2JLOC, le Département et l'ensemble des parents donateurs pour leur soutien financier.

Parallèlement, le sou a participé financièrement :

- A six projets scolaires pour un montant global de 3032 €.
- Aux enveloppes des maîtresses à hauteur de 174,94 €
- A l'achat d'une structure de motricité à hauteur de 1116 €

La participation financière du Sou aux projets 2022/2023 s'élève donc à 4322,94 €.

La trésorerie disponible au 31/08/2023 s'élève à 5187,70 € avec un prévisible à 5291,78 € (reste à encaisser/décaisser).

Le solde du livret A au 31/08/2023 s'élève à 6957,66 €.

4. Approbations des comptes

Le bilan financier et les comptes de l'association sont approuvés à l'unanimité.

5. Dissolution et élection d'un nouveau bureau

→ Dissolution du bureau 2022/2023 :

- Président : Maël GUILLEMIN
- Vice-présidente : Sabrina ROGER
- Trésorière : Christelle LAVERNE
- Vice-trésorière : Mathilde SALMON
- Secrétaire : Céline PASQUET
- Vice-secrétaire : Sophie GUILLEMIN

→ Election du bureau 2022/2023 :

- Président : Maël GUILLEMIN
- Vice-présidente : Sabrina ROGER
- Trésorière : Christelle LAVERNE
- Vice-trésorière : Mathilde SALMON
- Secrétaire : Céline PASQUET
- Vice-secrétaire : Sophie GUILLEMIN
- Membre supplémentaire : Céline RAJCZAK

Le sou souhaite la bienvenue à Céline RAJCZAK.

6. Projets 2023/2024

L'équipe du Sou souhaite organiser **quatre manifestations importantes**, dont les dates ont été fixées :

- Halloween : le 31 octobre 2023
- Noël : le 9 décembre 2023
- Carnaval : le 23 mars 2024
- Kermesse : le 29 juin 2024.

Ces manifestations seront complétées par des opérations ponctuelles (exemple : ventes de gâteaux,...).

Pour chacune de ces manifestations, l'équipe du Sou communiquera auprès des parents d'élèves via l'application « Toute mon année » et le cahier de liaison.

Le Sou souhaite associer l'ensemble des personnes volontaires dans l'organisation de ces différentes actions (partage d'idées, aide à la préparation des manifestations, aide le jour J...).

Les parents qui veulent s'investir peuvent prendre contact avec l'équipe du sou :

- Par mail à l'adresse suivante : **lesoudesecolesstberon@outlook.fr**
- Via Messenger depuis la page Facebook **Le sou des écoles de St Béron**
- Par courrier à l'adresse postale **le Sou des Ecoles Saint-Béron – Le village – 73520 Saint-Béron**
- En déposant un courrier directement **dans la boîte aux lettres du sou qui se trouve sous celle de l'école, à côté du portail du périscolaire.**

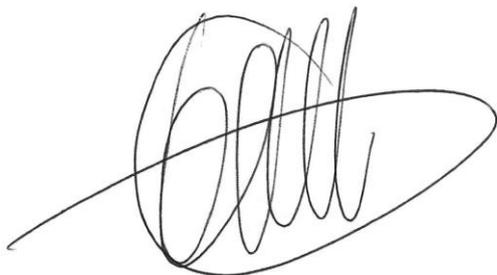
Le Sou organisera prochainement une réunion avec l'équipe enseignante afin de discuter du financement des projets scolaires de cette année 2023/2024.

Toute l'équipe du Sou remercie l'ensemble des personnes présentes à cette Assemblée Générale.

Fin de l'Assemblée Générale : 20h30

Le Président

Maël GUILLEMIN



La Secrétaire

Céline PASQUET

